Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-05

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9
- Procurations : 1

Date de la Convocation : 28 octobre 2026
Date de l'affichage : 28 octobre 2026

Le quatre novembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MOAL, maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, FAGOT Cyrille, GOURCY Sandra, MOAL Michelle, ABGRALL Pauline et BOTHOREL Philippe.
ABSENTS EXCUSÉS : RAUTUREAU Mikaël, qui a donné procuration à HIRRIEN Jean-Paul
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HIRRIEN Jean-Paul

Objet : Suppression de poste suite à évolution de carrière
Nouveau tableau des emplois
Nouvelles fiches de poste

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération du 8 juillet 2026, le Conseil Municipal a créé un poste d'ATSEM principal de 2ème classe (ouvert au 1ère classe) à raison de 28h45 hebdomadaires, suite à la réussite au concours de l'agent déjà en fonction en tant qu'ATSEM. L'agent occupait jusqu'alors un poste d'adjoint territorial d'animation de même durée.

Le Comité Social Territorial (CST) du CDG 29 ayant émis **un avis favorable le 22 octobre 2026,** il convient désormais de supprimer l'ancien poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 5°,
Vu le tableau des effectifs de la commune,
Vu l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-05

Considérant que l'agent en charges des classes maternelles a obtenu son concours d'ATSEM principal de 2ème classe, et que son temps de travail demeure inchangé,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **9** voix pour :

- **DÉCIDE** de supprimer l'emploi d'adjoint territorial d'animation, à raison de 28h45 annualisées.
- **ADOPTE** le nouveau tableau des emplois annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** les fiches de poste de l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles et d'Agent de surveillance de la pause méridienne.

Fait à Locmélar, le 10 novembre 2026

Le Maire,
Pierre-Yves MOAL

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul HIRRIEN

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-05

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. L332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DETRAVAIL
Service administratif	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal 2ème Classe	Attaché	OUI	1	NON	TNC 35 H
	Agent d'accueil de la mairie	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	OUI	1	NON	TNC 15 H
Service technique	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	NON	TNC 18H30 annualisé
	Cantinier(ère)	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	NON	TNC 23H30 annualisé
Service des Ecoles	ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 2ème classe	OUI	1	NON	TNC 28H45 Annualisé
	Agent de surveillance – pause méridienne	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	OUI	0	NON	TNC 7H30 Annualisé

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-05